



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 9 FEV. 2018

Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°3553

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3553 des honorables députés Messieurs Max Hahn et Claude Lamberty tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,



Carole Dieschbourg

Réponse de la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°3553 du 11 janvier 2018 des honorables députés Messieurs Max Hahn et Claude Lamberty

Combien de communes proposent le système de collecte du sac bleu (ou vert) à leurs habitants ?

En date du 1^{er} janvier 2018 le sac bleu de Valorlux est proposé dans toutes les communes du Luxembourg, exception faite de la commune de Schiffange qui propose son propre système. Le sac vert est actuellement proposé par 20 communes, dont 12 communes du syndicat intercommunal SIGRE et les 8 communes du syndicat intercommunal SICA.

Est-ce que le nouveau système des sacs verts sera également proposé aux autres communes du pays ?

Valorlux envisage d'étendre le nouveau système des sacs verts aux autres communes du pays.

Dans l'affirmative, à quelle échéance cette mise en place est-elle prévue?

La capacité de tri de l'installation actuellement en place ne permet pas d'étendre à l'immédiat la collecte des sacs verts à d'autres communes. Des planifications sont en cours pour remplacer l'installation de tri par une nouvelle installation plus performante. Dès mise en service de cette nouvelle installation de tri, la collecte des sacs verts pourra être étendue aux autres communes suivant un plan de travail à définir.

Pour quelle raison les pots de yaourt, gobelets ainsi que les barquettes et blisters ne sont-ils pas collectés également via le nouveau système de collecte de sac vert ? Est-il prévu que ce système puisse également collecter ces déchets à l'avenir ?

L'installation de tri actuellement en place ne permet pas d'effectuer un tri automatique de ces fractions supplémentaires.

Néanmoins, chaque citoyen peut actuellement déjà profiter de plusieurs systèmes de collecte sélective pour les pots de yaourt, gobelets, barquettes et blisters. Ainsi, tous les centres de recyclage fixes ou mobiles et le centre de recyclage de type « drive-in » à Howald acceptent ces fractions d'emballages. De plus, Valorlux a mis en place sur 15 parkings de super/hypermarchés des stations de collecte dites « RE-box » dans lesquelles le consommateur peut déposer ces types d'emballage.

Conformément à l'agrément de l'asbl Valorlux, une extension de la gamme des déchets d'emballages ne peut se faire que sur base d'un avis positif de l'Administration de l'environnement et après réalisation d'une phase pilote. En effet, il s'agit d'éviter que la qualité des matériaux collectés soit dégradée par une extension trop importante de différentes fractions acceptées rendant ainsi de plus en plus difficile le recyclage des matériaux.

